

Réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025

L'an deux Mil vingt-cinq, le 20 mars à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de PARC D'ANXTOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, le Maire.

Etaient présents :

MM. CAVELIER, DUVAL, HERRIER, LEJEUNE, LEMARCHAND, MARTIN, POISSANT

Mmes BOULLEN, LEFEBVRE

Absents excusés : M. CRISTIN
Mme ALEXANDRE qui a donné procuration à M. HERRIER
Mme SINSEAU

Secrétaire de séance : M. HERRIER

Date de convocation : 14 mars 2025

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu
Orientation budgétaire
Entretien dans la commune : devis
Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le projet de compte-rendu du 13 février 2025 a été diffusé aux élus pour avis le 18 mars dernier.

Avis du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents et représentés.

Orientation budgétaire (Délibération 20032025/01)

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment de la préparation du budget dans les collectivités territoriales. Ce DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, mais conseillé pour les petites communes. Il doit être organisé en amont du vote du budget primitif et est matérialisé par une délibération. Il a deux objectifs :

- Informer les élus locaux, pour leur permettre de voter le budget de manière éclairée.
- Permettre aux élus de s'exprimer sur le budget proposé par l'exécutif.

Comme nous l'avons déjà évoqué lors de la précédente réunion de conseil municipal, le bilan 2024 reste préoccupant avec des dépenses nettement supérieures aux recettes. Cette situation conduit à une consommation des reports, ce qui n'est pas satisfaisant. Des actions correctives devront impérativement être mises en œuvre dès 2025, notamment du fait de la nécessité d'emprunter pour solder les travaux de défense incendie.

Quelques postes de dépenses expliquent en partie cette situation : le SIVOS avec un accroissement de 19 000 € ; les travaux bâtiments avec une lourde dépense pour l'entretien de l'église ; les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et la location des locaux de la cantine de Saint Jean de la Neuville qui intègrent les exercices 2023 et 2024. En contrepartie, en raison d'un suivi plus attentif des consommations, on observe une amélioration au niveau des dépenses « eau et électricité ».

M. HERRIER indique que, depuis le dernier conseil municipal, une nouvelle réunion de la commission budget a été organisée le mardi 18 mars 2025 en présence de Mme LEFEBVRE et de MM. CAVELIER, CRISTIN et HERRIER. Cette réunion intégrant quelques éléments nouveaux au niveau des prévisions de dépenses 2025 a permis d'avancer vers la consolidation d'un projet de budget 2025 mais nous attendons encore des éléments financiers externes pour finaliser le budget primitif qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Au cours des différentes réunions de la commission budget, les actions proposées ont visé à retrouver à minima un équilibre budgétaire dépenses / recettes pour 2025. Cet équilibre s'avère absolument indispensable, d'une part, pour assainir notre situation financière de fin de mandat et, d'autre part, pour que nous ayons la capacité de solliciter un emprunt auprès d'établissement financier pour pouvoir poursuivre et solder les travaux de défense incendie.

Les principales propositions de la commission budget visant à réduire les dépenses portent précisément sur les postes suivants :

- Achat de produits anti nuisibles (suppression)
- Budget carburant (réduction liée au départ de M. GRIEU)
- Fourniture petits équipements (forte réduction)
- Fournitures administratives (légère réduction)
- Dépenses entretien bâtiments (forte réduction)
- Équipements voirie (forte réduction par suite du remplacement de nombreux panneaux indicateurs en 2024)
- Dépenses matériels roulants (réduction liée au départ de M. GRIEU)
- Coût impression Babillarde (suppression)
- Dépenses salariales (forte réduction liée au départ de M. GRIEU)
- Subventions aux associations (réduction avec information et accord des associations)
- Contribution au fonctionnement du SIVOS (réduction de l'ordre de 4000 €)

Concernant le SIVOS, Mme LEFEBVRE précise qu'elle a engagé depuis 2024 un certain nombre d'actions correctives de façon à en améliorer la situation financière qui, après analyse, se dégradait d'année en année.

A ces réductions de dépenses, il est cependant nécessaire d'ajouter une augmentation importante des dépenses de sous-traitance pour l'entretien des espaces verts du fait du départ de M. GRIEU, montant de sous-traitance toutefois limité à 20 000 € TTC.

Dans ce contexte budgétaire difficile, M. CAVELIER a travaillé à la confection d'un outil numérique visant à mieux appréhender notre situation et à identifier les pistes d'amélioration. Il présente cet outil en séance et démontre qu'en dépit de tous les efforts de réduction des dépenses envisagés, notre seule marge de manœuvre pour atteindre un équilibre budgétaire consiste à accroître nos recettes. Dans ce domaine, nos recettes institutionnelles ont tendance à s'effriter d'année en année. Ce serait le cas par exemple pour la dotation générale de fonctionnement (DGF) d'après les premières informations obtenues par M. le Maire auprès de l'association des Maires de France.

M. CAVELIER indique que le seul levier dont nous disposons aujourd'hui pour accroître nos recettes sont les impôts directs. Pour atteindre l'équilibre budgétaire souhaité, il est malheureusement nécessaire d'accroître ces recettes d'environ 10 000 €, ce qui correspond à une augmentation d'environ 12 % par rapport à 2024. M. CAVELIER a procédé à une comparaison de notre niveau d'impôts directs avec ceux de la plupart des communes voisines. Nous avons actuellement le niveau le plus bas, avec des écarts parfois très importants par rapport aux autres.

M. le Maire demande aux élus d'exprimer leur point de vue ou leurs suggestions éventuelles sur la situation présentée. Mme LEFEBVRE indique de l'on pourrait peut-être agir sur les dépenses de personnel, en ajustant au mieux les travaux de ménage de la salle polyvalente. On pourrait par exemple suspendre les interventions quand la salle n'est pas louée et/ou demander aux associations de se charger de ce ménage après utilisation. M. LEMARCHAND propose d'accroître le prix de location de la salle polyvalente mais le risque est de perdre des clients, le prix actuel étant proche des coûts pratiqués par ailleurs. Compte tenu du contexte, les élus dans leur ensemble donne un accord de principe à l'augmentation des impôts directs telle que présentée ci-dessus.

M. HERRIER fait également le point des projets d'investissement envisagés pour 2025 :

- Réalisation de la phase 2 de la défense incendie, sous réserve de l'obtention des emprunts nécessaires pour cette phase ;
- Réalisation de la phase 3 de la défense incendie, dès notification des subventions demandées et également sous réserve de l'obtention des emprunts nécessaires pour cette phase ;
- Acquisition d'un tableau numérique interactif (TNI) pour l'équipement pédagogique de la classe la plus récente de l'école (coût estimatif de 2 500 € TTC).

Les élus valident le principe de faire apparaître ces projets d'investissement dans le budget primitif 2025.

M. HERRIER mentionne également les projets d'investissement à garder en mémoire pour les années suivantes en fonction des capacités financières futures de la commune :

- Réalisation de la phase 4 de la défense incendie (dernière phase) ;
- Passage en LED de l'éclairage public (poursuite de la démarche engagée)
- Vidéoprotection (voir point spécifique dans les questions diverses)
- Sécurisation de la D80

Concernant le passage en LED de l'éclairage public, M. le Maire se propose de solliciter le SDE 76 pour obtenir le chiffrage de la réalisation de la totalité du projet. Il indique également que nous avons récemment obtenu un retour des travaux d'évaluation effectués par le SDE 76 sur l'efficacité énergétique de nos bâtiments communaux. De cette évaluation, il ressort que les

améliorations à fort potentiel se situent au niveau de notre salle polyvalente et de nos salles de classe (ancienne classe et préfabriqué). M. HERRIER informe que le SDE 76 nous suggère d'effectuer un véritable audit énergétique de ces bâtiments. Un tel audit serait réalisé par un cabinet spécialisé et permettrait d'identifier différentes solutions d'amélioration, de les chiffrer et de préparer un dossier complet de réalisation des travaux. Actuellement, le SDE 76 cofinance ce type d'audit à hauteur de 60 à 80 %, le montant d'un audit étant de 500 €. Même si nos finances sont tendues, il serait opportun d'engager cette action pour préparer l'avenir.

Délibération du conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu les éléments présentés ci-dessus,

M. le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au DOB, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.
Pour ampliation et par délégation, le Maire, Pierre POISSANT.

Entretien dans la commune : devis

M. DUVAL indique qu'en prévision du départ de M. GRIEU une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires pour la réalisation de l'entretien de l'ensemble des espaces verts de la commune. Les prestataires consultés sont les entreprises LEMAITRE, Rpaysage et ODIEVRE.

La consultation a été subdivisée en différents postes de façon à mieux comparer les devis et disposer de la possibilité de retenir plusieurs prestataires si cela s'avère profitable sur le plan financier (voir le tableau ci-après).

Les montants financiers des dossiers complets se situent environ entre 26 et 36 k€ TTC. Ils dépassent donc le montant maximal de 20 k€ compatible avec notre situation budgétaire. Une première analyse des propositions a été effectuée qui conduit, après discussion, à retenir les deux premiers prestataires, à savoir LEMAITRE et Rpaysage.

M. HERRIER a identifié par ailleurs quelques pistes potentielles pour réduire les montants des prestations comme la diminution de la périodicité des interventions, la suppression de certaines

haies à tailler, l'abandon partiel ou total du fauchage des espaces autour des mares, etc. Ces différentes propositions restent bien entendu à affiner et à consolider.

Poste	Descriptif	LEMAITRE	Rpaysage	ODIEVRE
1	Tonte pelouse terrain de football Débroussaillage abords du terrain de football Tonte pelouses salle polyvalente et abords Tonte bordures de route jusqu'à rue de la Forge côté arrêt de cars Périodicité : 2 fois /mois d'avril à octobre (16 passages) avec évacuation des déchets	5 600 €	6 550 €	6 200 €
2	Tonte - débroussaillage pelouses mairie, cimetière, bordure cimetière rue de l'Eglise Tonte - débroussaillage espaces panneaux entrées village Tonte - débroussaillage espace carrefour D80 - rue St Hildevert Périodicité : 2 fois /mois d'avril à octobre (16 passages) avec évacuation des déchets	1 500 €	2 900 €	3 500 €
3	Nettoyage des bordures de trottoirs et caniveaux : rue St Blaise, rue de la Forge, allée des Haies Tonte bord de la D80 (aller-retour) Fauchage talus du cimetière sur D80 Fauchage talus parking de la Forge Fauchage chemin de randonnée côté rue de la Caroline Fauchage chemin du Colombier Nettoyage autour des poteaux incendie (8) Nettoyage autour des panneaux voie ferrée Périodicité : 1 fois / mois d'avril à novembre (8 passages)	5 500 €	9 800 €	2750 €
4	Travaux de fauchage : - espace mare Nouettes - espace mare rue de la Grande Ferme - noue du lotissement du Parc - noue du lotissement du Clos Gibeaux - chemin « LEGUEN » - chemin « DAMIOLI » - chemin de la Caroline Périodicité : 2 à 3 fois / an	4 650 €	4 750 €	2 900 €
5	Travaux d'entretien des haies (2 côtés + dessus) avec évacuation des déchets 2 fois par an : - haie entre stade de football et salle polyvalente - haies allée entrée salle polyvalente - haie arrière salle polyvalente - haie pelouse mairie mitoyenne parking du Clos Gibeaux - haie pelouse mairie le long des classes - haie entrée école - haies du cimetière - haies rue St Blaise	4 500 €	2 700 €	3 860 €
6	Entretien cimetière (désherbage et ratissage gravier) Balayage des routes 1 fois par an avec balayeuse mécanique et deux suiveurs	3 550 €	3 600 €	2 400 €
Total (HT)		25 300 €	30 300 €	21 610 €

Questions diverses

Demande de fonds de concours à Caux Seine agglo (SIVOS) (Délibération 20032025/02)

M. HERRIER rappelle aux élus que, lors du précédent conseil municipal, ils ont validé une demande de subvention à Caux Seine agglo dans le cadre du dispositif des fonds de concours. Cette subvention concernait notre contribution annuelle au SIVOS sur l'exercice 2024. Or, à la suite d'un nouvel échange avec Caux Seine agglo, il s'avère que nous pourrions également prétendre à cette subvention pour notre contribution annuelle au SIVOS sur l'exercice 2023.

Pour actualiser notre demande de subvention, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération explicitant l'extension des dépenses annuelles SIVOS considérées sur les exercices 2023 et 2024. M. le Maire demande donc aux élus de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à faire appel en ce sens aux fonds de concours de Caux Seine agglo.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés M. le Maire à solliciter les fonds de concours de Caux Seine agglo afin de demander une subvention portant sur les dépenses de la commune au bénéfice du SIVOS le Colombier sur les exercices 2023 et 2024.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 10

Nb de voix contre : 0

Nb d'abstentions : 0

Projet de vidéoprotection (Délibération 20032025/03)

M. HERRIER fait un point de l'avancement du projet de vidéoprotection en termes de demandes de subventions. Il rappelle que ce projet a été approuvé initialement lors du conseil municipal du 23 février 2023. Il porte sur l'installation de caméras sur trois sites de la commune : mairie, salle polyvalente et city-stade. Ce projet est soutenu par la Police Municipale Intercommunale de Caux Seine agglo qui nous a aidé à monter le dossier. Le fournisseur des équipements, Philéas Technologie, a été sélectionné par Caux Seine agglo dans le cadre d'un appel d'offre global et d'une procédure de mise en concurrence.

Sur le plan financier, dès 2023, nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat via la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et via le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ainsi qu'auprès du Département de Seine-Maritime. Nous avons reçu initialement une réponse favorable de la part du Département pour un montant d'aide de 7 265,65 € HT. Les deux autres demandes ont été rejetées et ont été représentées en 2024. La DETR nous a alors accordé une subvention de 9 198,80 € HT. Quant à elle, la réponse du FIPD a été différée à 2025.

La notification du Département ayant une durée de validité de 2 ans, nous avons demandé une prolongation à la présidence du Département. La réponse reçue nous propose préférentiellement d'abandonner cette subvention et de redéposer un dossier en 2025. Dans ce contexte, nous avons préparé une nouvelle demande de subvention au Département en prenant en compte l'évolution

des devis initiaux (montant des derniers devis 2025 : 31 222,16 € HT). A présent, nous avons besoin de l'avis du conseil municipal pour valider cette nouvelle démarche.

Avis du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des présents et représentés :

Nb de voies pour : 10

Nb de voies contre : 0

Nb d'abstentions : 0

- Le projet de vidéoprotection de la commune visant principalement à surveiller et protéger les zones : mairie, salle polyvalente et city stade ;
- La réalisation de ce projet pour un montant estimatif maximal de 32 000 € HT ;
- Le choix de la société Philéas Technologie pour l'installation et la maintenance ultérieure de ces équipements ;
- Le plan de financement proposé pour ce projet basé sur :
 - Une subvention de l'Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur d'environ 30 % du montant total HT (une notification de 9 198,80 € HT a été accordée en 2024) ;
 - Une subvention du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur d'environ 25 % du montant total HT ;
 - Une subvention du Département de Seine-Maritime à hauteur d'environ 25 % du montant total HT ;
 - Un financement sur fonds propres de la commune comprenant 20 % du montant total HT et la TVA de 20 % sur le montant total. A noter que la TVA, pourra être récupérée en partie deux ans après la réception des travaux dans le cadre du fond de compensation de TVA (FCTVA).
- L'inscription de la dépense totale correspondant aux travaux de ce projet de vidéoprotection dans le budget de la commune.

De plus, le conseil municipal donne délégation à M. le Maire ou aux adjoints au maire pour :

- Signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération (devis Philéas Technologie et autres travaux éventuels nécessaires à la réalisation de ce projet) ;
- Effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de solliciter les demandes de subvention auprès des organismes financeurs.

Projet d'implantation d'un distributeur de pain

M. le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée par une entreprise de boulangerie pour l'implantation d'un dépôt de pain automatisé. La première rencontre a eu lieu le 14 mars dernier en présence de M. le Maire et de Mme LEFEBVRE. L'équipement proposé nécessite une emprise au sol d'un m² avec une alimentation électrique. Sur le plan financier, la collectivité prendrait en charge les frais d'installation (dalle béton si nécessaire et raccordement électrique). L'entreprise propose de verser un loyer à la collectivité (de l'ordre de 10 € /mois) et rembourse les frais d'électricité.

Une première implantation avait été envisagée sur la parking de la mairie en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique (à côté de l'abri) mais il n'y a plus d'alimentation électrique disponible à cet endroit. L'emplacement maintenant envisagé serait situé à côté de l'abri à

bicyclettes, le long du préfabriqué, le raccordement électrique étant possible à partir de ce bâtiment.

Mme LEFEBVRE qui est a priori favorable à l'implantation de ce type de distributeur, est en revanche défavorable à cette dernière implantation en raison de sa proximité immédiate avec la sortie de l'école (voir la compatibilité avec les dispositions de vigilance attentat à proximité des écoles et les impacts de sécurité liés à la présence d'enfants) et des risques de stationnement dangereux sur la D80.

Après discussion, M. le Maire se propose d'instruire cette problématique en sollicitant la police municipale intercommunale. En parallèle, un chiffrage des coûts d'installation sera établi auprès de l'entreprise GUERY afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Prochaine réunion du conseil municipal

Jeudi 17 avril 2025 (à confirmer)

Délibérations

20032025/01 : Débat sur l'orientation budgétaire

20032025/02 : Approbation de la demande de subvention via les fonds de concours de Caux Seine aggro

20032025/03 : Approbation de la demande de subvention pour le projet de vidéoprotection de la commune

ALEXANDRE Mathilde Excusée Procuration à M. HERRIER	BOULLEN Claire	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume Excusé
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEFEBVRE Carine	LEJEUNE Norman
LEMARCHAND Sylvain	MARTIN Etienne	POISSANT Pierre	SINSEAU Clémence Excusée